

en France où ce principe d'une coexistence dans le quartier n'est pas reconnu. Les habitants ne tirent pas de bénéfice des actions qui se limitent à la protection de la santé des usagers de drogues. Ce pourrait être le cas avec une offre d'hébergement ou d'insertion. Autrement dit, la politique de réduction des risques doit passer à une autre étape : de politique de santé, elle doit devenir politique de drogues – qui exige de redéfinir les objectifs et les méthodes de la répression. À défaut, nous nous contenterons de répéter les erreurs passées, à savoir l'escalade de la répression que revendiquent les États-Unis avec la politique de tolérance zéro.

Je ne suis pas très optimiste en ce moment. J'ai compris que le changement des croyances passait par un changement des façons de faire, la menace d'une maladie mortelle a permis de mobiliser de nouveaux acteurs. Or, ceux qui se mobilisent dans le champ de l'insécurité ne semblent pas soupçonner qu'il puisse y avoir des alternatives plus efficaces en matière de coexistence que le traditionnel « toujours plus » de la répression. Le changement des politiques de drogues au cours des années 90 aura du moins démontré qu'il y a d'autres voies que la guerre à mort ; que ces voies sont expérimentées en ce moment même, reste à les investir comme facteurs de changement. Il faut pour cela, accepter de penser les politiques de drogues.

Il y a dans ce modeste mouvement social quelque chose de miraculeux, un miracle hérité de la lutte contre le sida. Ces luttes sectorielles ont une capacité de changement qui est d'ailleurs à l'origine de leur capacité à mobiliser des acteurs et cette capacité se révèle internationale. Le mouvement de la réduction des risques liés à l'usage de drogues s'introduit aujourd'hui en Asie du Sud-Est, en Amérique Latine et en Europe de l'Est. Dans tous ces pays, des acteurs s'emparent de cette problématique qui, tout en se réclamant des Droits de l'Homme, renvoie à une conception anglo-saxonne de la coexistence entre citoyens. Le mouvement de la réduction des risques liés à l'usage de drogue, ne serait-il, comme d'ailleurs la lutte internationale du sida dont il procède, qu'une face cachée du libéralisme ? Sans doute la diffusion internationale de ces idéologies tient-elle à leur adaptation aux réalités de l'heure mais ces acteurs « qui frappent à la porte de la citoyenneté » ont d'autres enjeux que la circulation des marchandises. Ils expérimentent, parce que c'est leur intérêt, une société faite de la coexistence d'univers sociaux différents. Il n'est pas dans ce domaine de solution miracle parce que c'est un processus qui passe par une succession de mobilisations et de négociations. Autrement dit l'alternative de la guerre à la drogue n'est pas la paix. C'est une conquête perpétuelle qui participe du processus démocratique.

Jean Gagnepain

Les sans voix de la République

Jean Gagnepain a développé, dans le cadre de sa théorie générale de la médiation (voir encadré) une théorie de la Personne qui permet de reconsidérer le statut de tous ceux qui n'ont pas voix au chapitre dans notre République.

C'est à partir du statut de l'enfant que l'auteur construit son approche : l'enfant est considéré comme une dimension la Personne, en quelque sorte toujours présent en nous, non pas sous la forme naïve de l'esprit d'enfance, mais comme statut social, qui suppose une prise en charge par d'autres. Prise en charge provisoire dans le cas de l'enfant, du patient, du prisonnier, de l'élève ou de l'ancêtre, mais pour des raisons différentes, avec des chances de récupération de la citoyenneté fort variables. La prise en compte de ces « sans voix » provisoires justifie ce que Gagnepain appelle, après Montesquieu, le pouvoir modulaire, si peu pensé dans notre « démocratie providentielle », comme l'appelle D. Schnapper. La République qui fonctionne au citoyen abstrait ne peut pourtant ignorer ceux qui sont dans l'incapacité d'exercer cette citoyenneté pour des raisons diverses. Il ne suffit plus d'affirmer des droits, indépendamment des moyens de les exercer. Il faut encore penser les formes opérationnelles de prise en charge provisoire qui ne vont pas empêcher mais conduire à l'exercice effectif de ces droits.

Cosmopolitiques : Pouvez vous revenir sur votre conception de l'enfant ?
Jean Gagnepain : Comme l'a montré très bien Philippe Ariès, il n'y a pas toujours eu des enfants, il y a toujours eu des petits d'hommes, en revanche, le concept d'enfant est un concept relativement récent. C'est un concept du XIX^e siècle qui se prépare au XVII^e et au XVIII^e et qui naît pratiquement avec L'Émile de Rousseau, parce que c'est un point culminant

de l'humanisme. C'est à partir du XIX^e siècle que l'on s'est mis à s'apitoyer sur la mortalité infantile, or c'était un procédé très naturel d'équilibre démographique qui régulait la population en sélectionnant les plus costauds ! La mortalité infantile, c'est une catégorie sociale avant d'être une catégorie médicale. Voyez aussi le travail des enfants : dans beaucoup de civilisations, cela ne pose pas de problème. Ces problèmes sont graves pour nous, pour un certain type de civilisation qui n'a rien d'éternel, à moins d'être impérialiste au point de considérer que notre civilisation est le parangon de l'humanité, nous ne pouvons pénaliser les autres au prétexte qu'elles ne réagissent pas comme nous. L'enfant n'est pas un problème en soi, c'est un problème de société qui varie énormément selon les états de civilisation.

Cosmopolitiques : Cela pourrait laisser croire à un relativisme culturel bien connu mais en fait, vous affirmez pourtant qu'il y a lieu de penser l'enfant d'un point de vue anthropologique de façon transversale à toutes ces cultures ? Qu'est ce qui marque vraiment un saut de l'enfant à l'adulte qui justifierait un traitement civique différent, même si ce traitement varie largement selon les civilisations ?

Jean Gagnepain : Partons d'un exemple que nous connaissons tous. Nous avons tous des difficultés à apprendre d'autres langues parce que « le langage », c'est notre langue, la langue maternelle. La langue maternelle est maternelle parce que c'est celle qui s'impose, la langue qu'on ne discute pas puisque c'est celle par laquelle on s'introduit dans l'univers humain, donc dans la société. Au début, l'enfant réagit strictement comme l'animal (à la différence qu'il parle, travaille et décide, ce que ne fait pas l'animal !) sa participation au groupe est nulle, il la subit mais il ne l'assume pas. Cette latence sociale de l'enfant consiste à subir la citoyenneté que nous lui imposons avant de pouvoir y contribuer. Piaget avait parlé de la non-réversibilité : l'enfant a des difficultés avec les personnes du verbe, c'est à dire que l'enfant ne participe pas à ce que j'appelle les parties de la convention, il passe de « il » à « je » ou de « je » à « il », parce qu'il nous le reprend, ne les ayant pas fondées puisque n'ayant pas émergé à l'ego, il ne sait que faire de ce matériel-là. Lorsqu'on demande à un enfant : « As-tu un frère ? », il répond : « Oui. » « Et lui, a-t-il un frère ? », « Je ne sais pas ». C'est en raison de l'impuissance de l'enfant, en se posant comme ego, d'ordonner le monde à partir de lui. Cela pose la question de la communication, voire du dialogue d'une tout autre façon : quand vous parlez à l'enfant et que l'enfant vous répond, jusqu'à un certain âge, il n'y a pas dialogue, pourtant on a bien l'impression que quelque chose se passe. Cela implique de la part de l'éducateur une responsabilité fantastique parce qu'en fait, quand on croit que l'enfant a un avis, il n'a jamais l'avis qu'on lui donne.

Cosmopolitiques : Pourtant, l'enfant manifeste aussi des capacités et il évolue : pourquoi fixe-t-on alors des seuils brutaux de reconnaissance sociale ?

Jean Gagnepain : Tout le monde est d'accord pour dire que tout ne vient pas à la fois. Je ne choque personne quand je dis que l'enfant possède les autres modalités rationnelles (parler, manipuler, décider) avant d'accéder à la citoyenneté. D'ailleurs, dans toutes les sociétés, l'initiation se fait ultérieurement. Quant à l'âge, on s'est braqué sur le chiffre 7, l'âge de raison !

On pose le problème de la majorité comme un problème juridique, on le juridicise, mais c'est d'abord un problème de société dans la mesure où, dans aucune société, l'âge légal ne correspond avec l'âge naturel. Il y a bien sûr une tendance de la loi à rejoindre la nature mais elle n'y parviendra jamais sans nous faire disparaître.

La vie amniotique dure jusqu'à ce que l'enfant entre dans la vie sociale, tant qu'il est toujours baigné, voilà pourquoi je parle d'un bain maternel parce que pendant toute la période d'imprégnation, l'enfant se trouve protégé, voire hyper-protégé, ce qui ne facilite pas l'entrée dans « l'in-sistence » humaine (par comparaison avec « l'ex-sistence » de Lacan).

Cette symbiose purement animale de la mère et de l'embryon survit longtemps à la parturition, c'est ce qui fait que, dans les sociétés antiques, l'enfant restait au gynécée, la parturition était culturellement prolongée tant que le petit n'était pas né de l'homme, c'est à dire reconnu par la société.

C'est la chose la plus ancienne du monde et la plus générale du maternage et du patronage, c'est à dire du dédoublement de la formation, c'est ce qu'on appelait à Rome et en Grèce, l'enfance et le juvénat. Cela correspond en gros au primaire et au secondaire. L'enfant était généralement confié à la femme, l'enfant restait dans le gynécée jusqu'à l'initiation, le juvénat, c'était après l'initiation, l'entrée dans la vie associative, c'est à dire dans la société des hommes. On passait donc de la vie domestique à la vie associative qui avait pour fonction de former le jeune. Autrement dit, après l'initiation, le jeune n'entrait pas immédiatement dans la société, il restait dans le ludus, il s'exerçait à être un homme alors qu'il en avait le plein droit, mais il renonçait à l'exercer tout de suite pour pouvoir s'y former. À l'époque contemporaine, il y avait des substituts, les MJC, les colonies de vacances, le service militaire, mais tous sont bien mal en point. Dans toute société, on a toujours fait la différence de l'élevage et de l'éducation.

■ Les bases de la théorie de la médiation de Jean Gagnepain. Jean Gagnepain est professeur émérite à l'Université Rennes 2. Mathématicien et linguiste à l'origine, il explique ici comment il a été amené à étendre sa modélisation des capacités langagières à des dimensions qui le recoupent mais qui ne s'expliquent pas par le langage. Il a ainsi proposé une théorie de la médiation, qui fait école, traitant aussi bien des capacités techniques (à noter car il existe très peu de théories de la technique), sociales et normatives.

Dans la mesure où tout cela est professionnalisé, dans les sociétés plus complexes, on a obtenu le primaire et le secondaire. À la différence des clientèles, l'élève d'un côté, l'étudiant de l'autre, a correspondu jusqu'à la dernière guerre la distinction entre deux corps de métiers n'ayant rien à voir l'un avec l'autre : l'instituteur et le professeur, qu'on appelait autrefois le régent. Depuis la guerre, dans le cadre d'une même profession, on a télescopé les métiers d'instituteur et de professeur en les hiérarchisant, alors qu'ils n'avaient rien à voir ensemble. Dans la mesure où on a dit que le prof était supérieur, l'instituteur a aspiré à devenir prof. Dès qu'on hiérarchise, on rivalise !

Cosmopolitiques : Vous considérez donc que la frontière entre éducation primaire et secondaire serait un bon indice pour faire varier le type de citoyenneté de l'enfant/adolescent ?

Jean Gagnepain : Parler de « l'éducation » nationale pour tout cela, c'est une occultation totale de la phase d'élevage ! On a oublié que si l'homme s'éduque, il s'élève aussi, c'est une phase importante de la formation de l'homme. Comme on n'a pas élevé l'enfant, on prétend l'éduquer, d'où le malaise de beaucoup d'enseignants.

Dans le primaire, à la variété respectée des situations culturelles doit correspondre la culture générale de l'instituteur, dépositaire d'un savoir total répondant à cette variété. À l'inverse dans le secondaire, une fois que l'enfant a émergé à la personne, n'ayant plus cette fragilité qui peut rendre le contact de l'école nuisible, il n'est plus question de respecter la variété des origines : à la neutralité d'une université des collèges doit correspondre la spécialisation des professeurs. Les enfants émergeant à la même société, ils doivent être citoyens de la même cité, en tant que citoyens de la même cité, on n'a pas à tenir compte dans la formation de la variété de leurs origines puisqu'ils sollicitent l'appartenance à une même cité, on regroupera alors la diversité culturelle dans le cadre unique d'une seule et même université. Au Moyen Âge, l'université était le regroupement des collèges, les collèges regroupaient les gens par origine, appartenant tous à la même université.

L'école élémentaire est la prolongation de la bulle initiale, le secondaire est un enseignement d'ouverture, mais qui doit rester une ouverture, c'est à dire qu'il est certain qu'il est ouvert sur le monde, qu'on ne peut pas se désintéresser de la cité dans laquelle on va insérer l'étudiant. Mais il ne faut pas en conclure qu'il faut s'y plonger tout de suite et parler de filières parce que c'est ôter le temps de s'y former et de s'y exercer. Or, on ne peut envoyer immédiatement l'étudiant dans une société à laquelle il serait parfaitement asservi, il faut un juvénat.

Cosmopolitiques : Mais vous n'ignorez pas tous les discours contemporains sur les droits de l'enfant, sur « l'enfant est une personne » qui sont des lieux communs actuellement. Vous rejetez ces approches ?

Jean Gagnepain : Il ne suffit pas de traiter un enfant voire un fœtus en personne humaine pour qu'il y advienne : la meilleure manière de ne jamais former un enfant, c'est de le traiter en personne tout de suite avant même qu'il n'ait pu en poser les conditions psychologiques et physiologiques. Puisque l'enfant est d'abord dans notre histoire avant d'émerger à la sienne propre, c'est-à-dire de se prendre en main, pendant l'imprégnation, il nous supporte, il est déjà homme sur les trois autres plans, puisqu'il parle, qu'il opère et qu'il juge. Mais sur le plan de la société, il est encore dans notre histoire, il nous est soumis, il est donc normal de parler de ses « années d'apprentissage ». L'enfant est déjà capable d'accoutumance comme il est capable de mémoire (mais ce n'est pas le langage), d'habitude (mais ce n'est pas la compétence technique). Il est capable de familiarisation mais pas encore d'acquisition, au sens d'une capitalisation qui déplace son propre centre, qui le décentre, puisqu'il n'est pas encore son propre centre. L'essentiel à ce niveau consiste à ne pas perdre son temps à développer une acquisition qu'il ne peut pas avoir parce qu'il ne capitalise rien. Il est cependant capable de stockage par accoutumance, c'est l'âge où l'on encaisse, pourrait-on dire !

Cosmopolitiques : Ce qui voudrait dire que l'enfant est totalement pris dans son milieu d'origine, qu'il y est soumis et qu'il n'a finalement aucune chance d'émerger à autre chose qu'au destin social que lui attribue son capital initial comme dirait Bourdieu ?

Jean Gagnepain : Pour les privilégiés, l'école d'un bout à l'autre reste bulle, dans la mesure où il y a une permanente adéquation entre les cultures des jeunes des classes privilégiées et de la cité. Ils sont dans le cadre d'une alma mater, mais ils n'en sortent jamais, ils restent comme l'enfant dans sa bulle. Et ça ne forme pas nécessairement des hommes, l'alma mater, c'est la crèche universelle ! Comment peut-on compter dessus pour pouvoir, puisqu'il n'y a pas de coupure, déceler une carence et pour remédier au cas éventuel d'une famille pathogène ? Un enfant de bonne famille ne pourra compter sur l'école pour le couper de sa mère.

À l'inverse, pour les enfants des classes les moins favorisées, l'école à laquelle ils sont d'emblée inadaptés mais contraints précocement en raison du travail des mères, les amène à vivre du haut en bas l'école (voire l'université) comme carcérale : l'école c'est la boîte, la prison, et ils s'en évadent, c'est à dire qu'ils prennent la porte de sortie la plus proche, et une fois arrêtés, comme il y a du chômage et comme les substituts de juvénats ne sont pas organisés dans notre société, ils font un juvénat

spontané, c'est à dire que l'expulsion scolaire débouche spontanément sur les bandes !

Cosmopolitiques : Quelle peut être alors la responsabilité de l'adulte dans cette affaire, de celui qui veut faire émerger des citoyens, qui ne souhaite pas contribuer à la reproduction des places et du monde existant en faisant des êtres conformes ?

Jean Gagnepain : Le pouvoir est de l'initiative du père (au sens générique) qui se trouve biologiquement né avant l'enfant, c'est donc à lui que revient l'initiative de faire advenir l'autre à la condition d'homme, de faire émerger l'autre à la personne. L'enfant naît, le fils est donné (Puer natus est, filius datus est. [Isaïe, 9,5]). Freud et Lacan sont allés chercher dans les mythes grecs le moyen d'illustrer, voire de fonder les principes de la psychanalyse, mais lisez Isaïe, vous y trouverez exactement ce que dit la psychanalyse avec infiniment plus de talent !

L'enfant naît, le fils est donné, cela veut dire que, au lieu d'aller chercher chez Œdipe et Oreste qui tue Laerte, qui tue le père, on aurait pu voir que le problème est, surtout à l'époque contemporaine, bien moins celui de tuer le père que celui de la « paternité réciproque », dont le père seul peut prendre l'initiative puisque l'autre n'y est pas encore. Il faut aussi tuer l'enfant dans le fils quand il s'agit du père géniteur. Or tuer l'enfant dans le fils, cela ne va pas de soi. C'est le sacrifice d'Isaac, Abraham se propose de tuer Isaac. Ce mythe-là est celui du meurtre non pas du fils mais de l'enfant dans le fils. Il y a dans cette opposition de la genèse naturelle à la filiation de culture, la définition de la paternité. Il n'y a qu'une paternité, quelle que soit la répartition des charges dans la société, et l'initiative, encore une fois, vient de celui qui, donnant la parole, donne aussi la personne, c'est à dire confère la capacité de négocier. C'est la fameuse réciprocité éducative qui consiste à donner sans perdre et à gagner sans prendre ! Il ne s'agit pas, comme on dit en parlant de tolérance, d'accepter l'autre avec ses différences : si on accepte les différences, il n'y a pas de communication, seulement il y a une manière de dépasser des différences.

Cosmopolitiques : Cela veut dire que dès le collège, des formes de communication différentes devraient être mises en place ou expérimentées, car la personne ne va quand même pas émerger d'un seul coup, ni par hasard ni encore dans un milieu totalement hostile ?

Jean Gagnepain : Quand on donne la parole, il est souvent trop tôt ou trop tard, elle est donnée avant l'école ou après l'école mais jamais pendant, comment voulez-vous que ce soit formateur ? Voilà pourquoi je parle du « contre-temps scolaire », c'est à dire que niant les raisons antérieures, l'école passe son temps, au lieu de l'entraîner, à donner seulement à l'en-

fant le savoir de ce qu'il a (le langage et l'écriture surtout) et inversement supposant acquis ce qui manque (la Personne), elle néglige, civiquement, de l'y faire advenir. C'est pour cela que l'école, après l'instauration de l'ego, à partir de l'adolescence, devrait être une instruction civique, c'est à dire une formation à la communication. L'instruction civique ne peut pas être un élément du programme, c'est le programme !

Si j'ai raison d'opposer l'âge des apprentissages et l'âge des acquisitions, la vraie dissociation est entre le primaire et le secondaire. Le vrai problème est celui de la dissociation dont témoignent déjà les choses qui marchent et les choses qui ne marchent pas : tout le monde est d'accord pour dire que les maternelles marchent mais qu'après ça se gâte un peu ! Il y a une différence énorme entre le fait que l'enfant jeune, avant sa puberté, n'a pas fini de grandir (car il continue à croître), et en même temps, le fait que cet enfant nous est familialement, éducativement soumis, c'est à dire qu'il vit dans un milieu d'hommes avant d'avoir accédé lui-même à la pleine humanité. Mais il faut distinguer le moment où il n'a accédé à rien de l'homme et le moment où pouvant parler, contrôler l'outil et contrôler son désir, il n'a pas encore accédé à la personne, c'est-à-dire qu'il ne s'est pas encore approprié personnellement l'humanité dont il dispose. À ce moment, l'enfant nous est soumis car il n'est pas encore pleinement citoyen au sens sociologique. C'est un retard de l'émergence à la personne par rapport à l'émergence au signe, à l'outil et à la norme. Ce qui permet de comprendre que lorsqu'on veut étudier l'accès au langage, on le confond toujours avec l'accès à la langue (maternelle), l'accès à l'outil avec l'accès au style ou l'accès à la norme avec l'accès au code. On s'intéresse toujours à la façon dont le petit arrive à conformer plus ou moins bien ou plus ou moins vite son langage, son art et son droit aux nôtres par obéissance. D'où l'impact considérable de l'adulte sur lequel compte l'enfant pour accéder à la société. C'est ce que j'appelle la tutelle, c'est à dire que l'être humain n'est pas d'emblée dans l'histoire, il est d'abord dans l'histoire de l'autre. Dès lors, l'enfant n'est pas une miniature ni une espèce d'évolution de l'homme plus ou moins anticipée ou retardée, l'enfant est une dimension de la personne, ce qui dans l'institué permet à la génitalité de se faire paternité, c'est cette dimension qui nous permet l'accès à autrui. Il faut plutôt que l'éducateur lui montre comment il s'y est pris pour être autonome, parce qu'il amène ceux qui lui sont confiés à une certaine autonomie aussi. On confond l'instruction et l'éducation. L'autorité, ça devrait être une façon de les rendre souples, et pas du tout de les rendre semblables. Autrement dit, le bon élève qui ressemble à son prof, autant le mettre en prison tout de suite ! L'éducation, ce n'est pas de rendre les enfants semblables à soi, c'est de leur permettre d'être eux-mêmes !

Cosmopolitiques : C'est donc une forme de prise en charge plutôt paradoxale car elle vise à son propre dépassement et elle peut devenir contre-productive. Mais en fait, c'est un phénomène que nous connaissons dans d'autres domaines de la vie sociale, où nous devons être pris en charge, malgré nous parfois... ?

Jean Gagnepain : L'imprégnation dure beaucoup plus longtemps que la nature ne le voudrait surtout dans nos sociétés où l'enfant reste familialement, civiquement, soumis beaucoup plus longtemps que la nature ne l'impose. Dans notre société, vous avez des modes « d'in-sistence » par procuration. De même que l'on dit que l'enfant est dans le désir de l'autre (c'est pourquoi la personne précède dans l'histoire l'avènement biologique du sujet), la personne survit dans l'histoire à la disparition biologique du sujet, vous pouvez être dans le souvenir de l'adulte. Le fameux culte des morts, c'est le fait de participer encore à l'histoire par le culte que l'autre vous rend.

Dans l'imprégnation, en même temps que nous assumons notre propre personne, nous assumons par procuration la personne d'autrui, et cela aux deux bouts de la vie. Il n'y a pas besoin de corps mystique pour admettre que nous portons la personne de l'autre en nous-mêmes.

Cosmopolitiques : Allez-vous jusqu'à dire que notre prise en charge des « vieux » est du même type que celle des « enfants » ? Ce serait plutôt osé mais cela pourrait-il nous éclairer sur la façon de traiter les questions de « prestation dépendance » et de vieillissement généralisé de nos populations occidentales, qui modifie considérablement le « corps électoral » et donc les types de citoyens auxquels nous avons affaire ?

Jean Gagnepain : À travers le concept d'enfance au sens strict du terme, on a arbitrairement simplifié le problème de la croissance en le coupant de ce qui lui correspond à l'autre bout de la vie, c'est-à-dire le problème de la décroissance. Pourquoi a-t-on posé le problème dans l'enfant et pas dans celui du vieillard ? Il y a longtemps qu'on s'intéresse à l'adolescence, pourquoi pas à celui de la sénescence ? Le sujet humain ne sort pas complet à la naissance puisqu'il lui faut ensuite la puberté. Mais pourquoi ne s'occupe-t-on pas du problème inverse ? On appelle cela aussitôt la gériatrie, pourquoi mettre de la médecine là-dedans ? Grandir chez l'enfant, quand ça se développe normalement, ce n'est pas une maladie et on ne dit pas de l'enfant de cinq ans qui ne peut pas faire ce qu'il fera à vingt ans qu'il est malade ! Pourquoi voulez-vous demander à celui de soixante-dix ans de faire la même chose qu'à vingt ans et de conclure qu'il est malade ? Il a simplement son âge et l'on sait que cela régresse !

Entre l'ingression de l'adolescence et la régression de la sénescence, il

est probable qu'il y a une symétrie, je ne suis pas le premier à le suggérer, une symétrie dans l'ordre où les étapes sont parcourues. On n'en parlait pas pour des raisons inverses de celles qui faisaient que l'enfant ne comptait pas. Le vieillard comptait tellement qu'on a confondu le vieillard dans sa physiologie et le fait que le vieillard était nécessairement l'ancien, personnellement sacralisé, dans la plupart des communautés, autrement dit, l'ancien, c'était le parfait ! En fait, dans n'importe quelle communauté, en raison même de notre émergence à l'histoire qui fait qu'il n'y a plus de temps, la personne étant atemporelle, automatiquement le vieux devient le chef, autrement dit celui qui physiologiquement baisse, en tant que personne ne bouge plus, est déjà dans une sorte d'éternité purement sociale. C'est la sacralisation de ce que l'on appelait le presbus.

Cosmopolitiques : Finalement, les situations où la personne, et donc la citoyenneté ne s'exercent pas sont bien plus larges que celles de l'enfance. Vous avez tenté de les rapprocher, il serait intéressant de voir sur quel traitement politique ce rapprochement peut déboucher.

Jean Gagnepain : On se rend compte qu'il y a quelque chose de tout à fait commun entre la situation de l'enfant dans la famille et la situation de ceux qui dans le groupe social se voient refuser politiquement la parole, alors qu'eux pourraient l'exercer, c'est ce que j'ai appelé « l'enfance de culture », « les paumés de l'histoire ». La maturité politique se réfère à l'enfance de culture, c'est à dire à ceux à qui une société donnée ne donne pas politiquement de droit de parler, alors qu'ils pourraient le revendiquer. Cette enfance politique, nous la vivons tous à un endroit ou à un autre : du point de vue linguistique, le créole, le gallo, le patois, qu'est ce qui les caractérise comme une « déformation », une « déviation », sinon le fait qu'on projette une espèce de standard à partir duquel on les juge dans l'espoir, comme dans le cas de l'enfant, de réduire, en les civilisant, l'écart qu'ils représentent ? Or cette civilisation n'a comme frontière que la résistance : la différence entre « you say » et « vous disez », c'est que « vous disez », on a l'espoir de le corriger, alors qu'on y a renoncé pour « you say ». C'est notre résignation qui fait qu'une langue est étrangère !

C'est de l'idéologie que de prétendre faire des sciences politiques et à côté des sciences de l'éducation puisqu'il n'y a pas de différence entre famille et société, la famille n'est pas une cellule initiale, il n'y a qu'un seul et même problème, celui de gouverner. Faire la différence, c'est s'empêcher de saisir que l'éducation est le principe de l'acculturation légale aussi bien dans la famille que dans l'ensemble de la société. Ce serait chercher à ce que quelque chose échappe à la politique !

Cosmopolitiques : Pouvez vous décliner plus précisément ces « populations » ou ces statuts, où la personne se trouve sans voix et de quelle façon elles peuvent être malgré tout associées à la République, ou maintenues dans un statut de « citoyens en devenir », pourrait-on dire ?

Jean Gagnepain : Des parentés existent en effet entre les différentes formes de « suspension de la personne », que j'appelle didactique, thérapeutique et pénale. La « déchéance » peut être voulue, dans le cas de l'étudiant, subie, dans le cas du patient, ou prononcée par le groupe social, dans le cas du détenu. Cela fait une différence mais pourtant le problème politique posé à la République est assez voisin. Par analogie avec l'étudiant que j'ai déjà longuement évoqué, il faudrait parler de l'assujettissement du patient au médecin. Une charte des droits des malades peut toujours essayer de limiter les abus. Handicaps et longue maladie soumettront toujours, qu'on le veuille ou non, la personne à la discrétion du praticien. Ce qui deviendrait ridicule, ce serait de vouloir absolument les traiter d'une manière qui les identifie aux autres, d'une manière abstraitement « républicaine ». Tout le monde participe au même droit, mais pour revendiquer « ses droits », encore faut-il pouvoir les exercer. Quelqu'un qui ne peut pas les exercer dépendra toujours de la générosité de ceux qui l'entourent et qui ne veulent pas lui faire de difficultés. Le but des soignants, c'est de les prendre en charge mais pas complètement, en fonction de ce qui leur manque, et de les ramener aux capacités qu'ils avaient avant. C'est toujours en fonction de leurs capacités, il faut donc les connaître et les traiter à chaque fois différemment. L'important, c'est que les soignants n'interviennent pas d'une manière telle que ça réduise encore un peu plus leur personne, même si ça leur rend service. Comment soigner ? Qu'est-ce que c'est que soigner ? Qu'est ce que c'est qu'être infirmier(ère) ? Dans une médecine technicienne comme la nôtre, on a vite fait de réduire l'humain au sujet, voire même au morceau de viande. Or, on peut traiter des patients d'une manière qui les rende heureux. Et les troubles du cœur ou du cerveau deviennent relatifs !

Cosmopolitiques : Parmi les « personnes en suspens », vous aviez indiqué le prisonnier. Celui qui est tenu à l'écart, que l'on prive de ses droits civiques d'ailleurs, peut-il vraiment être un citoyen ?

Jean Gagnepain : Est-ce qu'en prison, on leur donne la possibilité d'être encore une personne ? L'emprisonnement ne me semblait déjà pas idéal pour des voleurs ou des assassins, mais pour quelqu'un qui fait une faillite par exemple, c'est impensable. N'oublions pas non plus que certains peuvent très bien récuser la société qui les condamne : leur divergence sociale radicale rend totalement vaines les tentatives pour leur attribuer une citoyenneté qu'ils réfutent. Et lorsque le détenu n'est pas accessible à la sanction, ça ne

lui sert à rien ! C'est alors un problème d'auto réglementation : si la sanction ne vise pas à lui faire récupérer cette capacité, comment voulez-vous qu'elle change quelque chose dans son comportement futur ? Il lui faudrait toujours des policiers pour suppléer à son incapacité normative. Tandis que s'il est à moitié partisan de la peine qu'il écope, il peut se dire que le temps qu'il passe lui sert à réfléchir. Il faudrait déjà lui restituer le droit à la faute et par conséquent à la peine, ce qui ferait socialement partie de sa dignité.

Cosmopolitiques : Comme pour les malades, on ne peut pas le faire à sa place. On ne peut pas non plus prétendre nier ces différents statuts dans une revendication générale d'attribution de droits civiques entiers pour tous, de l'élève à l'étudiant, du patient au détenu. Mais la responsabilité des professions qui sont en charge précisément de ces sans-voix de la République est alors cruciale : car il leur faut à la fois ne pas leur prêter des capacités ou des droits qu'ils ne peuvent exercer et pourtant ne pas ignorer que cette privation ou cette suspension n'est qu'un statut transitoire, qui doit même les préparer à récupérer l'exercice plein et entier de leurs droits civiques. Les formes institutionnelles (cf. Tosquelles et Oury) de mises en scène d'un exercice réduit, voire même simulé diraient les critiques, de ces responsabilités doivent donc être finement élaborées pour garder vivante cette aspiration, ce désir de citoyenneté, cette prétention inaliénable, sans prétendre pour autant que l'opération soit par avance réussie et que l'égalité citoyenne émerge par décret ou par la seule expertise des médiateurs de la République !

Jean Gagnepain : Malgré (ou en raison de) ma formation de linguiste, je me suis trouvé dans l'obligation de ne pas lier l'humain au langage. Saussure a passé sa vie à montrer que le langage, ça n'était pas simplement le fait de faire du bruit et de dire quelque chose avec, ça n'était ni ce quelque chose, ni ce bruit, mais ce que le langage établit entre les deux. Le « signe » n'a rien à voir avec le sens, puisque le signe dépasse et le son et le sens. Le signe, c'est le produit d'une analyse, certes vérifiable à travers du son et du sens. Je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas que le signe, mais que la totalité de l'humain pouvait être traitée de la même façon que le signe : l'outil n'est pas seulement l'instrumentation, ni l'adresse pour faire marcher ses mains. On trouve dans l'outil quelque chose qui n'existe que chez l'homme, qui est une pure abstraction, l'outil n'est pas l'instrument. J'en ai fait quatre plans de rationalité, sans hiérarchie entre eux. J'ai essayé de montrer que l'homme introduit dans ce qu'il est, une abstraction, une analyse, une médiation, et que cette abstraction n'est pas identique sur tous les plans. Le signe n'est pas plus du son que du sens, il est les deux à la fois, mais abstraitement transformés. Du point de vue de l'art (ou de la technique ou de la manipulation), on va au-delà de la conduite ordinaire, de la capacité à se servir de gestes. L'animal ne tra-

■ Bibliographie

GAGNEPAIN, Jean, Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des Sciences Humaines; t.1: Du Signe, de l'Outil, Paris, Pergamon Press, Bruxelles, De Boeck Université, 1982; t. 2: De la Personne, de la Norme, Paris, Livre et communication, Bruxelles, De Boeck Université, 1991; t. 3: Guérir l'homme. Former l'homme. Sauver l'homme, Bruxelles, De Boeck Université, 1995, coll. Raisonances.

GAGNEPAIN, Jean, « Leçons d'introduction à la théorie de la médiation », in Anthropologiques, n° 5, Coll. BCILL, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.

QUENTEL, Jean-Claude, L'enfant. Problèmes de genèse et d'histoire, Bruxelles, De Boeck Université, 1993, coll. Raisonances, 2^e éd., 1997.

QUENTEL, Jean-Claude, Le parent. Responsabilité et culpabilité en question, Bruxelles, De Boeck Université, 2001, coll. Raisonances

vaill pas, l'homme travaille. Indépendamment du fait que ça sert à quelque chose ou non, tout travail consiste à se servir d'outil, c'est à dire un geste suffisamment abstrait ou analysé par outil interposé. Par ce geste, l'homme a une activité également abstraite. De même pour le sujet, nous en faisons de la personne (c'est mon troisième plan), ce que l'animal ne fait pas! Il y a bien un sujet animal, un chat n'est pas un autre chat. Ils ont leurs caractéristiques qui les différencient comme sujets. Ce qui fait l'homme, c'est précisément la personne, la personne étant la négation (abstraite) même du sujet. La perte de cette abstraction du sujet constitue la plupart des grands troubles psychiatriques et psychologiques. Enfin, au quatrième plan, ce qui distingue l'homme de l'animal, c'est que l'homme est capable de « ne pas se laisser aller » à ce qu'il a envie de faire. L'homme est capable de régler son comportement, de produire une morale. Il donne une sorte de règlement à ce qu'il fait. C'est de là que vient le droit. Le droit est spontané en nous, c'est ce qui nous fait humains. Mais attention, il est aussi partagé par la société. Le droit est partagé, exactement comme le français, car tous les plans se recourent. Mais il faut que l'humain ait émergé au langage, à l'art, à la société et au droit. Or, il existe des pathologies qui manifestent un blocage de ces processus: les aphasies, les atech-

nies, les psychoses et les névroses. L'homme était conscience, et Freud a fabriqué l'inconscient (plutôt adapté au plan du langage d'ailleurs) mais on pourrait fabriquer l'inconduite, l'incondition, et l'incomportement. L'homme est resté trop lié à la conscience qu'il a de lui-même, c'est quand même très réducteur. J'ai proposé le principe même de l'analogie, en partant de l'analyse que constitue notre capacité de langage, je me suis dit qu'il devait bien y avoir quelque chose de commun. Et nous avons transposé systématiquement la méthode que nous avons utilisée pour les aphasiques et immédiatement les troubles se sont donnés à voir d'une autre façon, beaucoup plus complexes que dans leurs définitions habituelles. J'ai appelé ça la médiation: qu'il s'agisse de savoir, de faire, d'être ou de vouloir, l'homme dépasse son animalité.

Entretien réalisé par Dominique Boullier

Isabelle Mauz

Protection du bouquetin des Alpes et construction du Parc National de la Vanoise

Comment enrôler le bouquetin dans la République? Dans l'histoire du parc de la Vanoise, son rôle sera essentiel malgré ou à cause des malentendus qu'il suscite. Mais quand il n'en fait qu'à sa tête et quand la politique de protection a réussi, il faut lui inventer un véritable rôle politique comme indicateur de la participation des populations aux décisions.



« Je ne dirais pas que toute l'histoire [du Parc National] de la Vanoise a tourné autour des bouquetins, mais... les bouquetins ont eu une place considérable dans les débuts et le devenir du parc, c'est certain. » Ces propos, que nous livrait Charles Maly¹, ont de quoi surprendre. On saisisrait mieux l'affirmation que la Vanoise eut une place considérable dans l'histoire des bouquetins, puisque c'est là, en France, qu'ils ont été sauvés de l'extinction et que le parc abrite l'essentiel des représentants français de l'espèce. Mais le contraire? La protection n'est, après tout, qu'un des objectifs du parc et le bouquetin n'est qu'une espèce parmi les milliers que

■ Charles Maly (1939-2001) a travaillé au parc national de la Vanoise de 1964 à 1991. Il est l'auteur de plusieurs guides et romans sur la Vanoise. Ces propos ont été recueillis dans le cadre d'une recherche sur l'histoire et la mémoire des parcs nationaux métropolitains, dirigée par Raphaël Larrère et financée par le ministère chargé de l'Environnement.